

< RETOUR
SOMMAIRE

OBJECTIFS

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés
- Maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention
- Maîtriser l'utilisation des équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens de code de communication

POUR LES SURVEILLANTS

- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

POUR LES INTERVENANTS

- Maîtriser les procédures d'évacuation
- Repérer et prévenir les risques

NB : Prérequis obligatoires (voir page suivante). Les prérequis devront être attestés, par écrit, par l'entreprise ou être réalisés par FTIRA. Le stagiaire devra se munir de sa tenue de travail et EPI.

CONTENU

THÉORIE 1H45

- Présentation du dispositif CATEC®
- Cadre réglementaire : code du travail, R447, R472
- Champ d'application
- Principes généraux de prévention
- Risques du travail en espaces confinés
- Les acteurs de la prévention
- Rappel sur les autorisations, permis et protocole

PRATIQUE 3H15

- Vérification du matériel et mise en place du site (signalisation temporaire, repérage des risques, ventilation, détection, chute...)
- Réalisation d'exercices d'entraînement

CERTIFICATION 2H

Accessibilité : formation accessible aux PSH – adaptations possibles.

Référente handicap : Sissel Martinez – 04 74 59 52 09 – qualite@ftira.fr

Délais d'accès : inscriptions jusqu'à J-1. Tarifs : sur devis.



Formation
certifiante

En Présentiel



INFORMATIONS PRATIQUES



7 H - DE 2 À 8 PERSONNES

Les deux rôles doivent être représentés dans chaque session de formation

PUBLIC CONCERNÉ : Tout salarié travaillant ou devant travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS : voir liste prérequis sur page suivante

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative / Certificative

RESSOURCES : Matériel spécifique suivant la liste du cahier des charges et sur Espace d'Entrainement et de Certification référencé

ÉVALUATION ET CERTIFICATION : Lors de mise en situation et questions complémentaires. Le renouvellement du CATEC® est obligatoire tous les 3 ans.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret FTIRA

PROFIL DU FORMATEUR : 2 formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS, expérience dans le domaine enseigné, capables d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

**FORMATION CONFORME AUX RECOMMANDATIONS R447
ET AU DISPOSITIF CATEC® R472 DE LA CNAMTS**

RETOUR
SOMMAIRE



PRÉREQUIS

POUR LES SURVEILLANTS ET LES INTERVENANTS

- Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en œuvre dans le cadre d'une intervention)
- Maîtrise, nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leur signification opérationnelle, procédure d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés)

POUR LES SURVEILLANTS

- Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention)
- Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : triode, anti chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace)

POUR LES INTERVENANTS

- Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif antichute : harnais, triode, anti chute à rappel automatique...
- Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto-sauveteur)
- Epreuves certificatives

NB : Les prérequis devront être attestés, par écrit, par l'entreprise ou être réalisés par FTIRA. Le stagiaire devra se munir de sa tenue de travail et EPI.

A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés, ...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Les deux rôles doivent être représenté dans chaque session de formation.